



Association THENAC AVENIR

12 route de Préguiillac
17460 THENAC

Compte rendu du Conseil municipal 27 juin 2014

Le 27 juin 2014, à 18h30, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la Mairie.

Sont Présents :

- BRETHOME Jean
- MERCIER Sylvie
- CHARPENTIER Jean-Claude
- HERBRETEAU Valérie
- JOUBERT Karine,
- LEVY Romain
- GUITTON Cyrille
- ALLU Ludovic
- RAPET Beatrice
- PAYET Patrick
- SINOUE Sandrine
- POCHET Amélie
- CHARRIER Denis
- PAILLOU Michel
- DURAND Danièle
- BOUILLAUD Vincent

Est excusée :

- PETIT Bernard
- ROUSSELIN Laurence
- JENSEN Mylène

L'ordre du jour est le suivant :

1^{er} conseil à 18h30

- 1- Modification de la commission des appels d'offres
- 2- Modification de la commission des affaires culturelles
- 3- Modification de la commission de l'urbanisme
- 4- Modification du règlement intérieur de la médiathèque
- 5- Demande d'intégration dans le conseil du CCAS
- 6- Subvention pour l'Association "l'écriture prend le large"
- 7- Mise en place d'une réglementation relative à l'accès du Parc Municipal
- 8- Planification de la salle Hélène Neveur
- 9- Formation des élus
- 10- Attribution d'indemnité de délégation à des conseillers municipaux et modification du montant des indemnités du Maire et des Adjointes
- 11- Indemnités du Receveur
- 12- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2013
- 13- Questions diverses

2^{ème} conseil à 21H

- 1- Prise de position sur le rattachement de la région Poitou-Charentes dans le cadre du réaménagement territorial initié par le gouvernement

1^{er} conseil

1- Modification de la commission des appels d'offres

Jean Brethomé prend la parole pour annoncer qu'il est favorable à l'intégration de Béatrice Rapet et Patrick Payet à cette commission. Le vote est organisé à bulletin secret.

Résultat : 18 oui / 1 bulletin blanc

2- Modification de la commission des affaires culturelles

Même procédure.

Jean Brethomé s'abstient concernant ce vote. Mesdames Herbreteau et Durand ne souhaitent pas l'intégration de Bernard Petit et Sandrine Sinou, l'équipe étant déjà formée et fonctionnant très bien. Il fallait répondre positivement dès le départ.

« Je ne vois pas l'intérêt, j'ai peur que la mayonnaise retombe ! C'était au départ ou pas du tout » V.H.

« « Moi je m'abstiens mais je vous laisse le choix ! Je n'ai pas passé de consigne. » J.B.

Patrick Payet avance l'argument que pour toutes les commissions, il en est ainsi. Pourquoi avoir donc voté favorablement à celle de l'Appel d'offres ?

Sandrine SINOUE émet le problème de représentativité qui va se poser. Jean Brethomé prend la parole et annonce qu'il en assumera toute la responsabilité.

« S'il y a un problème de régularité, je l'assumerai ! » J.B.

Le vote est effectué.

Résultat ; 10 non / 4 oui / 5 bulletins blancs

3- Modification de la commission de l'urbanisme

Même procédure.

Jean-Claude Charpentier prend la parole.

« C'est dommage que Bernard ne soit pas là, j'espère vraiment qu'il est en bonne santé » J.C.C.

Pour lui, l'équipe est déjà formée. Il ne souhaite pas travailler avec Bernard Petit.

« On a une bonne équipe et je ne veux pas que ça change. Patrick, toi, c'est oui, mais Bernard non ! » J.C.C.

La discussion s'engage sur le secteur des Mauds. Il s'avère qu'il y a un problème technique. Une partie des travaux n'a pas été budgétée. Mme Rapet suggère de s'adresser auprès des personnes en charge précédemment du dossier pour connaître les raisons de ce problème. Il est également dénoncé le fait que les 4 élus de l'opposition n'aient pas été conviés à la réunion qui a eu lieu à la salle Hélène Neveur. Il a été répondu que cela avait été annoncé dans le mensuel de Thénac. Sandrine SINOUE s'est excusée de ne pas avoir fait attention à cette information, mais il lui semblerait cependant plus correct d'en être informée par mail ou message dans son casier. Sur ce, Jean Brethomé souligne que nous avons très bien su lire en long et en large son éditorial... Il répond cependant favorablement à cette demande.

La délibération reprend. Jean-Claude Charpentier demande à ce que le vote s'effectue en 2 fois. La présence de Bernard Petit n'étant pas souhaitée.

Résultat :

Pour Bernard Petit : 12 non / 4 oui / 3 bulletins blancs

Pour Patrick Payet : 11 oui / 4 non / 4 blancs

« Je remercie Patrick pour sa popularité ! » J.B.

4- Modification du règlement intérieur de la médiathèque

Valérie Herbreteau propose la gratuité de l'accès internet pour le public scolaire.

Voté à l'unanimité

5- Demande d'intégration dans le conseil du CCAS

Vote à bulletin secret.

Mme Joubert exprime sa volonté de ne pas voir intégrées au conseil du CCAS mesdames Rapet et Sinou pour les mêmes raisons que les commissions précédentes.

« C'est pareil que les autres. Je suis embêtée, c'est dommage. On tourne bien maintenant, alors... »

K.J.

Mme RAPET demande à ce que l'information sur les activités du CCAS soit donnée en conseil municipal puisque nous n'aurons pas accès à la commission. Mme JOUBERT répond qu'il y a un conseil d'administration et que nous y serons conviés.

B.R. : « Si personne n'intègre l'équipe, comment vérifier la transparence... ? »

J.C.C. « C'est trop tard, fallait réfléchir avant ! »

V.H. (elle s'enflamme!) « De toutes les façons vous avez tapé sur Romain Lévy en disant qu'il était FN et vous n'avez toujours pas présenté vos excuses, alors hein... ! »

J.B. « Vous êtes toujours le pied sur le frein, vous êtes incapables de fédérer, j'essaie juste de vous conseiller... »

Résultat du vote : 11 non / 4 oui / 4 blancs

6- Subvention pour l'Association "l'écriture prend le large"

Mme Herbreteau propose une subvention diminuée à 4500 euros au lieu des 5000 euros demandés par l'association « l'écriture prend le large ». Sylvie Mercier explique qu'un effort devra être fourni par tous car le conseil général a annoncé une baisse de dotation importante dans les 3 années à venir. De gros travaux sont à prévoir et seront incontournables : l'école et la traverse du bourg. Mme Durand a critiqué le montant de la subvention et son bien-fondé soutenant au moins une réduction de 10 %. Elle a indiqué qu'elle préférerait que l'on s'occupe en priorité des travaux de l'école et que 500 euros, c'était important. M. Payet a alors demandé l'état d'avancement de ce dossier et la date prévisible des travaux. Il a été répondu juin 2016 au mieux. La rencontre avec l'architecte est prévue vers le 10 juillet. M. Payet a donc souligné qu'une économie de 500 euros aujourd'hui n'avait aucun sens : 500 € de subvention d'une association contre un projet non arrêté, ni défini et de grande envergure pour l'école, d'autant qu'il s'agit de deux budgets différents. Mme Rapet rappelle qu'il s'agit en effet de lignes budgétaires différentes et que l'on peut très bien utiliser la réserve qui a été constituée pour les associations lors du vote du budget. Une diminution de 500 euros pour l'association peut mettre en difficulté l'organisation de ce festival. Sandrine SINOU met l'accent sur l'importance de ce festival à Thénac. Cette année, il accueillera Axel Khan, célèbre généticien et un partenariat est prévu avec l'Hermione. Ce festival profite largement à la notoriété de Thénac et aux enfants de Thénac, puisque l'école est également partenaire.

Il n'est pas question de toucher à la réserve annonce Valérie Herbreteau.

J.B. « Il faut voir ça comme un geste demandé, un effort de l'association de participer au bien de la commune. On va voter 4500 € et je vous demande de soutenir cela. Il ne faut pas dramatiser quand même »

K.J. « Quand je vois la détresse des gens avec qui nous travaillons, je ne peux pas accepter de telles subventions... Faut arrêter ! »

Le vote est effectué d'abord pour le maintien de la subvention à 5000 €.

Résultat : 14 contre / 4 pour / 1 abstention

Ensuite est votée l'attribution de la subvention à 4500 €.

Résultat : 8 pour / 6 contre / 5 abstentions

7- Mise en place d'une réglementation relative à l'accès du Parc Municipal

M. Brethomé prend la parole et annonce qu'il souhaite la création d'un arrêté concernant la sécurité dans le parc du château. Nombreux véhicules non autorisés se garent sur le parking derrière le château. Des 2 roues également viennent y circuler. Cela constitue un problème de sécurité pour les enfants qui sont dans le parc. Il est proposé un système de badge dont seront équipés les véhicules autorisés à stationner (personnels et résidents). Dans le cadre des manifestations, des badges volants seront à récupérer à la mairie. Tout d'abord, une information préventive sera laissée sur les véhicules non autorisés à stationner dans le parc, puis après arrêté, la gendarmerie interviendra pour verbaliser.

Résultat : voté à l'unanimité

8- Planification de la salle Hélène Neveur

Romain Lévy prend la parole et annonce son souhait de donner priorité de location de la salle Hélène Neveur pour les week-ends aux particuliers de l'extérieur ou aux thenacais.

Les associations pourront avoir accès à la salle avec gratuité un seul week-end à l'année. Pour une autre utilisation, elles devront payer la location de 200 euros. Les locations pour les autres jours restent gratuites. Il sera préférable de réserver un an à l'avance. Patrick Payet demande si cela a été discuté lors de la réunion des associations qui a eu lieu peu avant. M. Brethomé répond que oui. Mme Sinou conteste cette discussion puisqu'elle y a été présente. Mme Herbreteau confirme que cela n'a pas été discuté à l'occasion. Mme Sinou pense que cette mesure risque de mettre en difficulté financièrement les associations. M. Brethomé répond que l'on verra au cas par cas. Cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

J.B. « **Donc pour les assoc, 1 week end gratuit puis payant, mais on peut discuter.** »

J.C.C. « **C'est pour se préserver des abus** »

J.B. « **Le bon sens primera, comme toujours! Tout a été fait en concertation évidemment !** »

V.H. « **Ah non, ça Jean, on n'en a pas parlé !!!** »

Résultat du vote : 15 pour / 1 contre / 3 abstentions

9- Formation des élus

Le budget a déjà été voté précédemment concernant la formation des élus, mais il est demandé par la Préfecture d'effectuer ce vote.

Résultat : voté à l'unanimité

10- Attribution d'indemnité de délégation à des conseillers municipaux et modification du montant des indemnités du Maire et des Adjointes

M. Brethomé demande à ce que soit attribuée une indemnité de déplacement à 3 conseillers municipaux : M. Guitton, M. Charrier et M. Allu qui ont en charge des missions qui appellent à de nombreux déplacements. Il propose que cette indemnité soit transférée à partir de sa propre indemnité. « Il est vrai qu'un des conseillers concernés n'a pas de délégation officielle, mais cela sera voté ultérieurement... ». Mme Rapet rappelle que pour attribuer l'indemnité à cet élu, il faudrait voter avant l'attribution de sa délégation et non après... Aucune réponse n'est donnée.

B.R. « **Je ne sais pas si cela va passer au niveau de la préfecture** »

J.B. « **Oui, et bien on le fait quand même.** »

Le vote est effectué.

Résultat : 15 pour / 1 contre / 3 abstentions

11- Indemnités du Receveur

En qualité de conseiller financier de la commune et vu son accord, Mme Hamon, Receveur Municipal, se voit attribuer une indemnité qui équivaut à 850 euros environ pour l'année. Cette indemnité est calculée annuellement sur la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement et selon le barème fixé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. (Jo du 17/12/1983).

Résultat : voté à l'unanimité

12- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2013

Même si cela ne concerne pas notre école, puisqu'il n'y a pas d'instituteur concerné, le conseil municipal est appelé à voter l'indemnité représentative de logement. Cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. M. le Ministre de l'Intérieur, conformément aux recommandations du Comité des Finances Locales, a demandé par circulaire du 26 novembre 2013, que le montant unitaire de l'IRL 2013 soit identique à 2012.

Résultat : voté à l'unanimité

13- Questions diverses

- Acquisition du terrain rue Voltaire

M. Charpentier annonce qu'une réunion publique sera organisée prochainement pour expliquer pourquoi l'acquisition de ce terrain ne sera pas votée.

- Acquisition de terrains à côté du cimetière

M. Charpentier annonce également qu'il faudra mettre en discussion l'acquisition de deux parcelles de terrains en conseil municipal. M. Paillou et M. Lucas sont d'accord pour céder leurs terrains à hauteur de 5€/M2. Cela représente environ 1000 m2. Mais cela nécessitera une révision du PLU dont le coût est estimé à 5000 euros environ. Les frais de notaire et de bornage sont eux estimés à 800 euros environ. Un devis d'un montant d'environ 7000 euros avait été proposé pour la construction du columbarium. M. Charpentier propose d'utiliser le mur en pierre de taille à l'entrée pour y faire cette installation. Il pense que cela sera moins coûteux.

J.C.C. « Il vaut mieux mettre cet argent dans les associations, ahahahahahahaha !!!! »

- Nouveau terrain de foot

Il est proposé un échange de la parcelle située route de Chermignac. Associée à la parcelle de la mairie, cela représentera un terrain d'environ 1 hectare. Les frais de bornage et d'actes sont estimés à 2000 euros.

- Thénac « Terre Saine »

Mme Sinou pose la question suivante : « Il y a une pancarte à l'entrée de Thénac « Terre Saine ». Est-ce que l'utilisation du désherbant est en accord avec la charte ? »

Réponse de M. Charpentier : « le désherbant n'est pas utilisé à l'entrée de Thénac autour du rond-point, ni dans les caniveaux et grilles d'évacuation. Nous faisons attention aux produits utilisés ». Mme Sinou demande si l'utilisation de ces produits ne nécessite pas une protection particulière pour les employés. M. Charpentier répond que non.

2^{ème} conseil

1- Prise de position sur le rattachement de la région Poitou-Charentes dans le cadre du réaménagement territorial initié par le gouvernement

M. Bussereau, Président du Conseil Général de Charente-Maritime a demandé à M. Brethomé que le conseil municipal se prononce sur le rattachement à l'Aquitaine ou à la région Centre.

Après discussion, il s'avère que la question est mal posée et ne permet pas une réponse satisfaisante. Les conseillers regrettent de ne pas avoir d'éléments concrets pour se prononcer. Ils préféreraient à la majorité que soit organisé un référendum. M. Brethomé indique que cette solution a été envisagée par M. Bussereau, mais en dernier recours car très coûteuse.

Réponse sera formulée ainsi : « Dans l'hypothèse où nous n'aurions que le choix de se prononcer entre l'Aquitaine et le Centre, nous préférons l'Aquitaine. »

Fin de séance à 21h00